
Avis d'Appel d'Offres ouvert sur offres de prix N° 69/DA/2017

(Séance publique)

Le mercredi 2 Aout 2017 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Achats de Bank Al-Maghrib à Hay Riad à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres concernant la fourniture, l'installation, la mise en service et la maintenance des systèmes d'extinction automatique dans les sites de Bank Al-Maghrib.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Achats, Service Gestion Administrative des Marchés, sise Avenue Annakhil, Hay Riad, Rabat, (Email : bkam.ao@bkam.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 62 000,00 DH (soixante deux mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par la Banque est fixée à la somme de 4 149 540,00 DH TTC (Quatre millions cent quarante-neuf mille cinq cent quarante dirhams) pour l'acquisition et l'installation et à 350 394,00 DH TTC (Trois cent cinquante mille trois cent quatre-vingt-quatorze dirhams) pour la maintenance annuelle.

Il est prévu une visite des lieux, vivement recommandée, selon le calendrier suivant :

- Le mardi 18 Juillet 2017 à 10h00 au site de Dar As-Sikkah à Salé et à 14h30 au site Annakhil à Hay Riad, Rabat ;
- Le mercredi 19 Juillet 2017 à 10h00 à la succursale de Bank Al-Maghrib à Casablanca;
- Le jeudi 20 Juillet 2017 à 10h00 à la colonie de vacances Eloualidia ;
- Le vendredi 21 Juillet 2017 à 10h00 à l'agence de Bank Al-Maghrib à Marrakech.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 28,30 et 32 du règlement des achats de la Banque.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis auprès de la Direction Achats à l'adresse précitée ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.